DES DÉLIBERATIONS DU C Publié le 11:03/2024 DE LA COMMUNE DE CHÂ LEAGUEURS (07)

Reçu en préfecture le 11/03/2024 ID: 007-210700597-20240307-11_2024-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Séance du 07 mars 2024

Délibération n°11/2024

Tarification du cimetière et colombarium: modification des tarifs

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures douze, les membres du conseil municipal de la commune de Châteaubourg (07) se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mesdames Bertille ALLEMAND, Christine BADART, Angélique COMBE, Séverine CONTU, Nadine ROUSSET, Annie OGER et, Messieurs Robert BOUVET, Joël BAUD, Claude DEVOCHELLE formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

*En exercice: 11 *Présents : *Votants :

Absent Excusé : Christine PERRET

Absent Non Excusé: Coralie HUBERT.

Mr Claude DEVOCHELLE a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation 26/02/2024

Ainsi fait et délibéré le jourmois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Vu le code général des collectivités territoriales

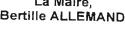
Vu la délibération du 12 juillet 2010 concernant la nouvelle tarification du cimetière

Vu la délibération du 12 juillet 2010 concernant la création des concessions cinquantenaires

La Maire. Bertille ALLEMAND

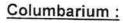
Vu la délibération du 18 novembre 2021 sur la suppression du CCAS

Madame la Maire propose de réactualiser le tarif des concessions trentenaires et cinquantenaires des cimetières de la commune ainsi que du colombarium applicable à compter du 7 mars 2024.



Cimetière:

- Concession de 30 ans, 4,5 m2, renouvelable, pour un montant de 315euros
- Concession de 50 ans, 4,5 m2, renouvelable, pour un montant de 360 euros



- Concession de 30 ans, renouvelable, pour un montant de 500 euros
- Concession de 50 ans, renouvelable, pour un montant de 600 euros

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, de fixer les tarifs des concessions et cases au columbarium, comme proposé ci-dessus à compter du 7 mars 2024.

